

## **AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

### **RÈGLEMENT 2021-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2018-16 RELATIF AUX MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS**

---

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, que le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté, à sa séance ordinaire du 14 septembre 2021, le Règlement 2021-10 modifiant le Règlement 2018-16 relatif aux modalités de publication des avis publics;

**QUE** ce Règlement a pour objet et conséquence de publier les avis municipaux uniquement sur le site internet de la Ville;

**QUE** ce Règlement est en vigueur à la date de la publication d'un avis signé par le greffier;

**QUE** ce Règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 660, rue Ellice à Beauharnois, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12h.

**Donné à Beauharnois, ce 15 septembre 2021 et publié le même jour sur le site internet de la Ville**



**Me Karen Loko, greffière**